

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU SIVOS *abc* n° A-2020-0001

Le 15 juin 2020 à 20h00, les membres du Conseil Syndical du syndicat Scolaire Abc, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la grange aux Dimes de Colomby-Anguerny,

01 – INSTALLATION DU COMITE SYNDICALE

Délibération n° A-2020-0001

Étaient présents

ALLAIS Guy, DELAHAYES Nicolas, FOULON Catherine, GAUQUELIN Yves, GUILLOUARD Jean-Luc, HALLUIN Lénéaïc, LE BRET Patrick, LEMARQUAND Jacqueline, MARGUERITE Véronique, MENY Marianne, PROVOST Alain, **Membres ;**

Était(aient) absent(s) excusé(s) :

Madame Nathalie CHAMBRELAN, **Membre ;**

Était(aient) absent(s) non excusé(s) : néant

Madame Marianne MENY a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

nombre de conseillers en exercice : 9, présents : 9, votants : 9

date de convocation : 10 juin 2020 date affichage :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrick LE BRET, président, qui, après appel nominal, a donné lecture des nouveaux membres des trois communes suivant les délibérations reçues au préalable et a déclaré installer :

Pour la commune d'Anisy :	Titulaires	Mme MARGUERITE Véronique, Mme MENY Marianne, M. PROVOST Alain,
	Suppléant	M. Nicolas DELAHAYE
Pour la commune de Basly :	Titulaires	Mme LAMARQUAND Jacqueline Mme FOULON Catherine Mme HALLUIN Lénéaïc
	Suppléant	M. Yves GAUQUELIN
Pour la commune de Colomby-Anguerny :	Titulaires	Mme CHAMBRELAN Nathalie M. ALLAIS Guy M. LE BRET Patrick
	Suppléant	M. GUILLOUARD Jean-Luc

Mme Marianne MENY a été élue secrétaire de séance

Ensuite, il laisse la place à Mme Catherine FOULON, doyenne de la séance, qui prend la Présidence. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du comité syndical, a dénombré 9 membres présents (Mme Nathalie Chambrelan a été remplacée par M. Jean-Luc Guillouard, suppléant pour la commune de Colomby-Anguerny) et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

Le comité syndical a désigné deux assesseurs au moins pour constituer le bureau : M. Yves Gauquelin et M. Nicolas Delahayes

Un tour de table est fait pour se présenter :

Guy ALLAIS	Conseiller municipal à Colomby-Anguerny
Nicolas DELAHAYE	Maire d'Anisy
Catherine FOULON	Conseillère municipale à Basly
Yves GAUQUELIN	Maire de Basly
Jean-Luc GUILLOUARD	Maire de Colomby-Anguerny
Lénaïc HALLUIN	Conseillère municipale de Basly
Patrick LE BRET	Conseiller municipal de Colomby-Anguerny
Jacqueline LEMARQUAND	Conseillère municipale de Basly
Véronique MARGUERITE	Adjointe au Maire d'Anisy
Marianne MENY	Conseillère municipale d'Anisy
Alain PROVOST	Conseiller municipal d'Anisy

02 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT : PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Délibération n° A-2020-0002

La présidente a invité les membres à procéder à l'élection du président. Elle a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le ou la président(e) est élu(e) au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La présidente a demandé à l'assemblée qui souhaite prendre la place de président : M. Guy Allais s'est proposé.

Chaque membre, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente, qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie. Chaque conseiller a déposé lui-même son vote dans l'urne. Le nombre de membres qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier membre, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L 66 du code électoral ont été signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
À DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés 9 - Majorité absolue 5 - ont obtenu	
M. Guy ALLAIS 8 voix et 1 blanc	

M. Guy ALLAIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président et a été immédiatement installé. Il prend la présidence de la séance.

03 - ÉLECTION Du 1^{ère} VICE-PRESIDENT : PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Délibération n° A-2020-0003

Le président a demandé à l'assemblée qui souhaite remplir la place de 1^{er} vice-président : Mme Jacqueline LEMARQUAND s'est proposée.

Chaque membre, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente, qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie. Chaque conseiller a déposé lui-même son vote dans l'urne. Le nombre de membres qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier membre, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L 66 du code électoral ont été signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
À DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés 9 - Majorité absolue 5 - ont obtenu	
Mme Jacqueline LEMARQUAND : 8 voix et 1 blanc	

Mme Jacqueline LEMARQUAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 1^{er} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

04 - ÉLECTION Du 2^e VICE-PRESIDENT : PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Délibération n° A-2020-0004

Le président a demandé à l'assemblée qui souhaite remplir la place de 2^e vice-président : Mme Véronique MARGUERITE s'est proposée.

Chaque membre, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente, qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie. Chaque conseiller a déposé lui-même son vote dans l'urne. Le nombre de membres qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier membre, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L 66 du code électoral ont été signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
À DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés 9 - Majorité absolue 5 - ont obtenu	
Mme Véronique MARGUERITE : 8 voix et 1 blanc	

Mme Véronique MARGUERITE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 2^e Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

05 – DESIGNATION DES COMMISSIONS

Délibération n° A-2020-0005

Pour rappel, le Président est membre de droit dans toutes les commissions.

<u>FINANCES :</u>		
Commune	Titulaires	Suppléants
Anisy	Alain PROVOST	Nicolas DELAHAYES
Basly	Lénaïc HALLUIN	Yves GAUQUELIN
Colomby-Anguerny	Patrick LE BRET	Jean-Luc GUILLOUARD

<u>BUS-CANTINE-GARDERIE :</u>		
Commune	Titulaires	Suppléants
Anisy	Véronique MARGUERITE	Marianne MENY
Basly	Catherine FOULON	Lénaïc HALLUIN
Colomby-Anguerny	Nathalie CHAMBRELLAN	Patrick LE BRET

<u>PERSONNEL :</u>		
Commune	Titulaires	Suppléants
Anisy	Véronique MARGUERITE	Alain PROVOST
Basly	Jacqueline LEMARQUAND	Catherine FOULON
Colomby-Anguerny	Patrick LE BRET	Nathalie CHAMBRELLAN

<u>COMMUNICATIONS :</u>		
Commune	Titulaires	Suppléants
Anisy	Marianne MENY	Véronique MARGUERITE
Basly	Lénaïc HALLUIN	Jacqueline LEMARQUAND
Colomby-Anguerny	Guy ALLAIS	Nathalie CHAMBRELLAN

<u>APPEL D'OFFRES :</u>		
Commune	Titulaires	Suppléants
Anisy	Jacqueline LEMARQUAND	Yves GAUQUELIN
Basly	Nicolas DELAHAYES	Alain PROVOST
Colomby-Anguerny	Guy ALLAIS	Jean-Luc GUILLOUARD

Toutes les commissions sont votées à l'unanimité des présents et représenté (Présents : 9 – Votants : 9 – Pour : 9)

06 - Délibération pour la désignation d'un délégué de la commune nouvelle au CDAS 50 - (Comité Départemental d'Action Sociale 50)

Délibération n° A-2020-0006

M. Guy ALLAIS est élu à l'unanimité pour représenter le syndical au CDAS 50

07 Délibération pour accroissement de personnel pour pallier la mise en place du protocole sanitaire dans les écoles du RPI

Délibération n° A-2020-0007

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services (pendant la période de mise en place du protocole sanitaire), même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'Article 3, 1° de la loi n°84-53 : accroissement temporaire d'activité ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité syndical.

Considérant la nécessité de Créer 2 emplois d'agent non titulaire d'Adjoint technique, en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

Le Président propose à l'assemblée,

La création de deux postes adjoints techniques non titulaires à temps partiel pour des raisons d'accroissement temporaire d'activité, pour exercer les fonctions de surveillance, de garderie, de ménage, d'entretien, de service à la cantine, d'accompagnement au bus scolaire.

Le tableau des emplois non-titulaires est ainsi modifié à compter du 2 juin 2020 et sera mis à jour.

Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à la majorité des présents et représenté (Présents : 9 – Votants : 9 – Pour : 9) et décide :

- De créer de 2 postes d'agent non titulaire d'Adjoint technique, en raison d'un accroissement temporaire d'activité,
- De donner signature à tous les documents en rapport avec ce dossier,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, articles 6336, 6413, 6433, 6451, 6455,

08 – Questions diverses

• Quel avenir pour le SIVOS ?

Le Président propose de faire appel à un organisme extérieur pour mener une étude pour évaluer la structure du SIVOS.

Il souhaite que les 3 maires et lui-même rencontre le C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) pour envisager l'étude.

Nicolas DELAHAYES suggère, dans un premier temps, qu'il serait préférable d'organiser une réunion entre les 3 maires et le Président pour établir un programme commun, un cadrage d'éléments à soumettre au C.A.U.E.

Une réunion est donc programmée le lundi 22 juin à 20h en mairie de Colomby-Anguerny.

- Quid de l'annonce du gouvernement sur la reprise du 22 juin de tous les élèves ?
L'assemblée est dans l'attente des nouveaux décrets et circulaires avant d'émettre un avis.*
- Les points suivants n'ont pas pu être traité lors de cette séance, ils seront reportés à la prochaine séance :*
 - Indemnités du Président et des Vice-Présidents*
 - DM pour Non Valeurs*
 - Livret « Rentrée scolaire 2020/2021*
 - Actualisation RIFSEEP*

La séance est levée à 21H27.